

PROCES-VERBAL
Conseil Administration du 20 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février à 20h30, les membres du conseil d'administration, dûment convoqués le 14 février deux mil vingt-trois, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur David JULLIEN, Président.

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 07

Nombre de votants : 08

Étaient présents : M. JULLIEN David, Mme MOREL Gwénaëlle, Mme KRIEGER Nathalie, Mme REGNIER Stéphanie, M. BOHUON Paul, Mme DUMONTIER Anne-Sophie, Mme FROC Manon, Mme KRIEGER Nathalie.

Était absents :

M. GAUTIER Antoine (pouvoir à M. JULLIEN David)

Mme POMEL Marie-Sophie

Mme KRIEGER Nathalie est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente, déjà reçu par les membres, est signé par ceux qui étaient présents.

N°01/2023 : Vote du Compte Administratif 2022 et de d'Affectation de résultat

Vote du Compte Administratif 2022

Monsieur le Président présente à la Commission le compte administratif 2022 du CCAS et se retire. M. BOHUON, doyen de l'assemblée, conduit la séance.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 2 340.54 €

Recettes : 3 051.05 €

INVESTISSEMENT

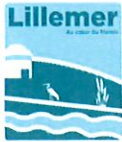
Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

Le résultat de l'exercice qui est de 710.51 €, avec le report d'exercice 2021 de + 1 898.18 € donne un solde d'exécution de : + 2 608.69 €.

M. le Président se retirant, la Commission, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2022 du CCAS.
- CHARGE M. le Président de signer tous les documents relatifs à cette affaire.



Affectation du résultat 2022

Monsieur le Président reprend la conduite de la séance.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 pour le budget CCAS, il est constaté que le compte administratif 2022 ne présente pas de déficit de fonctionnement ni de report en investissement. Une affectation de résultat n'est donc pas nécessaire.

La Commission PREND ACTE.

N°02/2023 : Approbation du compte de gestion 2022

Après présentation du compte administratif, et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont conformes :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

La Commission, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- CHARGE M. le Président de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

N°03/2023 : Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le Président présente à la Commission une proposition de budget primitif 2023 pour le CCAS.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 4 809.19 €

Recettes : 4 809.19 €

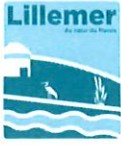
INVESTISSEMENT

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

La Commission, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE le budget primitif 2023 du CCAS.
- CHARGE M. le Président de signer tous les documents relatifs à cette affaire.



Questions diverses :

Dates évènements 2023 :

- Pique-nique et photo des classes « 3 » : 11 juin 2023
- Repas des aînés : 24 septembre 2023
- Sortie Bowling : 29 octobre 2023
- Arbre de Noel : 10 décembre 2023

Récapitulatif des décisions prises au cours de la séance du 20 février 2023

N°01/2023 : Vote du Compte Administratif 2022 et de d'Affectation de résultat

N°02/2023 : Approbation du compte de gestion 2022

N°03/2023 : Vote du Budget Primitif 2023

<i>Le Président, David JULLIEN</i>			
Mme MOREL Gwénaëlle		M. BOHUON Paul	
Mme KRIEGER Nathalie		Mme DUMONTIER Anne-Sophie	
Mme POMEL Marie- Sophie		Mme FROC Manon	
Mme REGNIER Stéphanie		M. GAUTIER Antoine	

Signature secrétaire de séance :

Mme Nathalie KRIEGER